

# La Semaine Religieuse

## DE MONTREAL

### Sommaire

I Annonces à faire en chaire. — II Solennité de titulaires. — III Correspondance romaine. — IV Aux prières. — V Sœur Angèle, épisode actuel. — VI Ordo des fidèles.

### ANNONCES A FAIRE EN CHAIRE

Dimanche, le 26 avril

Mois de Marie (1), premier vendredi du mois et collecte pour l'université Laval.

### SOLENNITES DE TITULAIRES

Dimanche, le 3 mai

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Fête du titulaire du Patronage de Saint-Joseph (du Lac); solennité des titulaires de Saint-Philippe et de Saint-Jacques-le-Mineur.

DIOCÈSE D'OTTAWA. — Solennité du titulaire de Saint-Philippe (Argenteuil et Richmond).

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Fête du titulaire de Sainte-Croix (Dunham); solennité de de ceux Saint-Pierre (Pike River) et de Saint-Athanase.

DIOCÈSE DES TROIS-RIVIÈRES. — Solennité du titulaire de Saint-Sévère.

DIOCÈSE DE SHERBROOKE. — Solennité des titulaires de Sainte-Catherine (Hatley) et de Saint-Philippe (Windsor Mills).

DIOCÈSE DE NICOLET. — Solennité du titulaire de Sainte-Sophie. J. S.

(1) Indulgences: 1o 100 jours chaque jour, pour ceux qui, en particulier ou en public, font pendant ce mois quelque exercice de piété (prières ou actes de vertu) en l'honneur de la sainte Vierge; — 2o indulgence plénière au jour de leur choix, en ce mois ou l'un des huit jours suivants, pour ceux qui auront été fidèles tout le mois à ce pieux exercice, moyennant confession, communion et prière aux intentions du Souverain-Pontife.

## CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 25 mars 1903.

**T**OUT d'abord, malgré les nouvelles d'une agence télégraphique, le Souverain-Pontife est en bonne santé ; et s'il ne donne pas en ce moment des audiences avec la même abondance qu'il y a quelque temps, c'est moins pour se ménager que pour avoir plus de liberté dans la préparation d'un travail, une encyclique, assure-t-on, qui paraîtrait prochainement.

— Au moment où la persécution française a gagné sa première bataille contre les congrégations et s'apprête à les expulser entièrement et définitivement du sol de la France, cette nation chrétienne a eu cependant une consolation, gage de temps meilleurs.

— Il est maintenant certain que le gouvernement français avait élevé au Vatican des difficultés sur la béatification de Jeanne d'Arc. Il avait voulu faire de cette vierge une sainte laïque, un personnage national qui n'eut aucun rapport avec la religion chrétienne. Ses voix étaient des hallucinations, mais elles ont contribué à sauver la France et par conséquent étaient respectables à raison du but qu'elles avaient aidé à atteindre. Jeanne était une héroïne, elle n'était pas une sainte. Les démarches du gouvernement français, démarches, il faut bien le dire, faites d'une façon très réservée, n'aboutirent pas. La cause suivit son cours régulier. Le 17, elle passait devant la congrégation des cardinaux, qui avaient entendu sur ce sujet les consultants et officiers de la Sacrée Congrégation des Rites. C'est ce que l'on appelle la séance préparatoire, ainsi nommée parce qu'elle prépare la congrégation générale qui a eu lieu ensuite devant le Souverain-Pontife.

— On avait répandu des bruits fâcheux sur la cause de la vierge lorraine. On disait que l'héroïcité de ses vertus n'était nullement prouvée. Non pas qu'on lui enlevât cette auréole que tout le monde

se plaisait à lui reconnaître, mais parce que devant un tribunal les preuves officielles et documentaires faisaient défaut. Ces craintes ont été vaines. Après que les consultants eurent donné leurs votes, les cardinaux restèrent en séance et délibérèrent sur le cas. Non seulement l'héroïcité des vertus de Jeanne d'Arc a été acceptée à l'unanimité, mais de plus les cardinaux ont prié le promoteur de la foi de vouloir faire une respectueuse instance auprès du Souverain-Pontife, afin que les délais de procédure fussent abrégés. Léon XIII, qui avait reçu à la fin de l'année dernière une lettre sur ce sujet des évêques de France, n'a pas eu de peine à accorder ce que demandaient les cardinaux ; et une séance en décembre sera réservée à Jeanne d'Arc. De cette façon la proclamation de l'héroïcité des vertus pourrait avoir lieu, soit aux derniers jours de l'année, soit aux premiers de l'année prochaine. D'autre part, les procès sur les quatre miracles que présente la cause sont prêts, et il ne reste plus qu'à les porter à la Congrégation des Rites pour les soumettre à l'épreuve de la triple congrégation. Cette procédure est certainement longue. Mais si la première congrégation antépréparatoire, chez le cardinal ponent, actuellement le cardinal Ferrata, a un bon résultat, si les objections qu'y soulèveront les consultants ne sont point sérieuses, les deux autres congrégations pourront être plus rapprochées, et la cérémonie de la béatification pourrait se faire en 1906.

— Ce sera la grande gloire de Léon XIII d'avoir mené à bonne fin cette cause difficile à cause de l'absence de documents. Introduite en 1894, elle arriverait à l'héroïcité des vertus moins de dix ans après. Dans ce cas particulier, on ne serait point reçu à se plaindre de la lenteur traditionnelle des Congrégations romaines.

— En même temps que la Congrégation des Rites s'occupe d'une sainte française martyrisée par les Anglais, les Ecossais présentent une autre personne elle aussi martyrisée, par Elisabeth d'Angleterre, Marie Stuart.

Cette malheureuse et infortunée reine d'Ecosses, exécutée en 1587,

est plus connue par son amour pour la France et ses infortunés conjuges que par le reste de sa vie. Et sa douce figure a inspiré plutôt les romanciers et les poètes que les auteurs ecclésiastiques. Cependant, il faut bien dire que pendant sa longue captivité, de 1568 à 1587, elle fut considérée comme victime de sa foi ; et sa mort ne fut que la consommation d'un long martyre, qui lui servit à expier les faiblesses de sa vie passée en lui donnant le baptême du sang. La question qui s'agite à la Sacrée Congrégation n'est point celle de la sainteté de vie de la reine d'Ecosse, mais uniquement celle de son martyre. A-t-elle été mise en prison par Elisabeth et exécutée sur ses ordres par haine de la foi catholique, ou cette captivité et cette mort ont-elles eu un but politique ? La question est *a priori* difficile à trancher. On ne peut nier que Marie Stuart n'ait été victime de sa foi. Si elle s'était faite protestante, elle n'aurait point subi dix-neuf ans de captivité ; mais d'autre part, disent les adversaires de la cause, il est bien difficile d'exclure complètement le but politique. Il a été mêlé aux questions religieuses, et on pourrait considérer Marie Stuart comme un otage civil pour la sécurité de l'Angleterre.

— Il me suffira d'avoir exposé le problème dont on demande la solution à la Congrégation des Rites. La sagesse bien connue des personnes qui la composent, leurs patientes investigations arriveront sans aucun doute à faire la lumière. Dieu du haut du ciel ne se désintéressera point de la cause d'une reine malheureuse, qui a eu le grand honneur de verser son sang pour la foi.

Rome, le 1 avril 1903.

La semaine s'est passée très tranquille à Rome ; n'étaient les échos des tristes événements qui se déroulent en France et blessent profondément tout cœur catholique et chrétien, il n'y aurait rien d'important à signaler. La persécution, uniquement dirigée à l'origine contre les congrégations religieuses, a pris maintenant une autre direction ; et, sans abandonner, loin de là, son premier but,

elle cherche à en réaliser un différent. Elle veut mettre la main sur les investitures ecclésiastiques et répéter ce que Thiers disait un jour : « C'est moi qui fais les évêques ».

— Cette prétention n'a point pour elle le mérite de la nouveauté. Dès que les gouvernements sont devenus chrétiens, ils ont cherché à opprimer cette Eglise qui leur avait donné la vraie foi. Les luttes soutenues par les papes contre les empereurs allemands sont trop connues pour qu'il soit nécessaire de les rappeler. Les concordats passés par les papes avec divers états ne sont pas une abdication, mais une concession. Faits dans l'intérêt de l'Eglise, ils ne sauraient plus avoir de raison d'être le jour où ils se tourneraient contre elle. Le concordat de Fontainebleau, que Pie VII signa dans un état d'esprit qui fait douter qu'il eût toute sa volonté, en est la preuve. Dès que le pape put se ressaisir, il déchirait l'écrit auquel il avait apposé sa signature, et déclarait ce concordat comme de nulle valeur.

— Que va faire le Souverain-Pontife ? C'est ce que tout le monde se demande. Bien entendu Léon XIII n'a pas l'habitude de dire par avance ce qu'il veut faire ; mais il n'est point difficile, pour qui connaît un peu Rome, qui entend parler autour de soi, de deviner ce qu'il fera. La politique adoptée par le Souverain-Pontife sera celle du silence ; il ne dira rien, ne fera rien, ne donnant pas ainsi au gouvernement français le prétexte de nouvelles rigueurs ; et, d'autre part, il gardera par cette attitude de la fois digne et ferme la plénitude de ses droits.

— Le gouvernement ne veut pas recevoir les bulles qui portent le *nobis nominavit* ; le Souverain-Pontife ne modifiera pas celles qui ont été déjà expédiées, et ne changera pas un iota à la formule de sa chancellerie. Cette formule n'est point un vain mot : elle exprime un des droits primordiaux de l'évêque de Rome et le pape ne saurait y renoncer sans se diminuer.

— Le gouvernement nommera-t-il des évêques sans l'accord préalable, qui était la règle jusqu'à hier ? Le Vatican ignorera ces nomina-

tions et répondra par le silence aux demandes d'irritation canonique que pourraient lui faire les intéressés. Le gouvernement français comprend parfaitement le péril pour lui de cette attitude, et jusqu'à aujourd'hui il n'a pas osé faire le pas décisif. Ce pas consistait à faire signer les trois nominations épiscopales projetées en conseil des ministres et à les publier au *Journal Officiel*. Or M. Loubet a refusé d'aligir le conflit et de signer les décrets, appuyé en ceci par la partie modérée du conseil. Voilà le point où en sont les choses. Mais il est facile de prévoir que le conflit que l'on veut éviter s'ouvrira fatalement et à brève échéance. Le gouvernement est sur une pente rapide où il ne peut s'arrêter. Et après que M. Combes a sonné la charge en plein Sénat, ses amis politiques lui reprocheraient trop vivement de ne point monter à l'assaut.

— Parmi les tableaux envoyés à l'exposition annuelle de peinture de Rome est une série d'œuvres du peintre Soldatich, d'origine polonaise. Cet artiste, abandonnant les règles anciennes, s'est lancé dans les procédés nouveaux de dispersion de la lumière. Observant que dans la nature les nuances ne sont que la juxtaposition des couleurs primitives du spectre solaire, il imite ce procédé dans la peinture. La teinte fondamentale est mélangée de bleu, de rouge, de vert et de jaune posés par plaques. Le visage, vu de près, est une mosaïque à mailles serrées de tons variés pris dans tous les coins de sa palette. Ce genre de peinture demande chez l'artiste une grande sûreté d'observation, pour décomposer les couleurs de telle sorte que leur réunion forme la teinte désirée, et ensuite beaucoup de temps. Il est, en effet, bien plus facile d'appliquer une teinte franche que de la faire résulter d'une infinité de touches séparées et de couleurs ou nuances différentes.

— Il y a dans son exposition un beau portrait de prélat, traité précisément d'après ce procédé nouveau et qui permet, si on le voit de près, d'en saisir le mécanisme. En se mettant à côté, on n'aperçoit que des coups de pinceau pris dans

toute la gamme de l'arc-en-ciel. Sur le visage on verra du rouge, du bleu, du vert, du jaune, du violet. Les mêmes teintes se retrouveront à la fois et sur le blanc du col romain et sur la soutane noire comme sur la ceinture d'un beau rouge violacé. Maintenant ce travail de patiente marquetterie observé, éloignez-vous à une dizaine de mètres. Immédiatement ces teintes se fondent, la figure prend un aspect saisissant de vérité et de vie. Des détails que l'on n'avait pas distingués, prennent corps et se détachent avec une intensité que la peinture de l'ancienne école ne pourrait obtenir.

— Tous les pèlerins canadiens qui sont allés à Rome ont fait une visite au cimetière de Saint-Calixte et ont vu la martiale figure du Révme Père Abbé Dom Ignace, qui dirigeait à la fois, avec une maestria incomparable, les fouilles, sa ferme, ses moines et sa fabrique de chocolat. Tout le monde garde le souvenir de sa bonté exquise et de la bienveillance avec laquelle il se mettait à la portée de tous. Il vient de mourir jeune encore, car il n'avait que cinquante-deux ans, après une maladie qui a duré près d'une année, et qui, par les souffrances qu'elle lui faisait endurer, préparait son âme à paraître pure et immaculée devant Dieu. Il avait eu avant sa mort la consolation de retrouver la crypte historique de saint Damase, dont la découverte venait ainsi couronner les grands travaux qu'il a faits dans ce cimetière auquel il s'était entièrement consacré. Il reposera non loin de là, dans le cimetière de Saint-Sébastien, attendant avec ceux qui l'on précédé et reposent en paix le grand jour de la résurrection.

DON ALESSANDRO.

## AUX PRIERES

M. l'abbé Louis-Elie Dauth, décédé à Saint-Léonard d'Aston.

Mère Marie-Louise Siegrist, professe de chœur, des religieuses du Sacré-Cœur, décédée à Montréal.

Sœur Marie-Blanche-Antoinette Lavallée-Saint-Octave, des Sœurs-Grises de l'Hôpital-Général de Montréal, décédée à Montréal.

## SŒUR ANGELE

## EPISODE ACTUEL

**L** n'y avait, quand on a expulsé la sœur Angèle, ni beaux messieurs pour protester, ni belles dames pour lui donner le bras. M. le maire est simplement venu un matin, suivi du garde-champêtre, dans un hangar où elle faisait la classe à une douzaine de petites filles, et lui a dit :

— Vous savez, ma sœur Angèle... il faut faire votre paquet. L'ordre vient de Paris.

— De Paris ?

La petite sœur Angèle ne comprenait pas. Son regard allait, effaré, de M. le maire au garde-champêtre, qui tortillait sa moustache.

— Mais aussi, tonnerre de Brest, pourquoi n'avoir pas demandé le permis !... grondait le pauvre vieux brave dont la petite sœur soignait depuis un an les jambes rongées de varices. Et il restait là, ronchonnant, à côté de son chef, qui lui, semblait absolument englué dans sa mauvaise besogne.

Quand même, finit par dire le maire, il ne faudrait pas, ma sœur Angèle, rapport à la fontaine et aux chemins de la commune, faire de la misère au gouvernement. Pour sûr, il nous le revaudrait... On vous aime bien, ici, mais, tenez, quand même, retournez à votre couvent. La loi, voyez-vous, ma sœur Angèle, c'est la loi...

— Et le dernier mot, en dépit de la calotte, restera à la loi !... scanda, sur le seuil de l'école, l'instituteur qui arrivait.

— Eh bien ! Eh bien ! Quoi ?... On résiste ?... dit-il, prenant tout de suite le dé de la conversation. Le décret est clair, pourtant... Madame a-t-elle demandé l'autorisation ?

— Comme la petite ne répondait pas :

— Vous voyez bien... Madame ne l'a pas demandée, — et prenant à partie, cette fois, le curé qui entrait : Je vous en fais juge, monsieur le curé, votre bon Dieu veut-il que l'on n'obéisse pas à la loi ?

Pour se donner le temps de réfléchir au cas qu'on lui posait, le curé, un peu ahuri, demanda à revoir les décrets de M. Combes et la circulaire du préfet.

— Qu'à cela ne tienne ! ricana l'autre. Nous sommes en règle. Voilà les pièces. Tournez-les. Retournez-les à votre aise.

Pas un timbre, hélas ! pas un visa ne manquait. L'autorisation n'avait pas été demandée.

Que faire ?

L'instituteur se frottait les mains. Le curé se grattait la tête.

— Je vais à la ville voir le préfet et monseigneur... dit enfin le curé...

Et nous attendrons votre retour au *Café du Progrès*, répliqua l'instituteur... Venez-vous, monsieur le maire ?...

\* \*

Tout en cheminant, le bon apôtre chambrait l'imbécile que la défense républicaine lui avait confié, tour à tour tonitruant ou grave, selon qu'il parlait des dangers de la résistance, ou des faveurs que l'expulsion de sœur Angèle vaudrait à la commune ou à son premier magistrat. Quand même, M. le maire flottait, assailli qu'il était de souvenirs reconnaissants. Sa fille ! c'était sœur Angèle qui l'avait élevée. Sa pauvre défunte ! c'était encore sœur Angèle qui lui avait fermé les yeux. Et, lui-même !... sans sœur Angèle n'aurait-il pas été, voilà trois mois, emmené au cimetière par une satanée fluxion de poitrine ?

Le nez dans le verre, il rêvait de gratitude et aussi de la fontaine qui arroserait son verger et des chemins qui

lui permettraient d'exploiter ses champs les plus éloignés.

— Hé bien, monsieur le maire ? fit l'instituteur, qui depuis une heure, lui versait rasades sur rasades.

— Eh bien, monsieur l'instituteur... le gouvernement a raison. Les nonnes c'est comme vous dites, l'abrutissement de la pensée... il n'en faut plus... Non... il n'en faut plus.

La voix du maire s'empâtait, défaillait...

Non, murmurait-il encore... N'en faut plus... quand il s'endormit, la tête sur la table.

— Laissons là cette brute et allons surveiller la nonne, dit alors l'instituteur à son ami le tenancier du " Progrès " en l'entraînant vers la maison de sœur Angèle.

Pauvre petite maison ! elle est au bout du village, paysanne comme ses voisines, avec seulement un hangar de plus pour la classe. Son jardinet, que des plates-bandes d'oseille et d'épinards partagent en carrés, est fleuri de pommes de terre et de choux. Quelques pieds d'alouettes se mêlent à des balsamines, à droite et à gauche de la porte. Près du ruisseau, où sœur Angèle lave son linge et qui sépare le jardinet du verger voisin, une Notre-Dame de Lourdes, sourit à la petite sœur qui, entourée par une bande d'enfants, trompe, en égrenant son chapelet, les angoisses de l'attente, car monsieur le curé n'est pas revenu. Il ne saurait cependant tarder beaucoup, car il a pris la carriole du meunier, et le cheval du meunier est bon.

Enfin, le voilà !

\* \* \*

Le curé, descendant de sa carriole, semblait, en effet, se diriger vers l'école. Cher vieux curé ! il marchait accablé. Le préfet ne l'avait pas reçu, et monseigneur ne voulait pas d'affaire !... — Ayons confiance, mon cher curé, tout s'arrangera...

Mais, en attendant que tout s'arrange?... s'était demandé le curé, dès qu'il fut dans la rue. Tout le long de la route il s'était répété : " en attendant..." et l'insoluble question avait fait qu'au lieu d'aller directement à l'école, il était rentré au presbytère.

... " En attendant ", marmottait-il encore en ouvrant sa porte, en montant son escalier, en entrant dans sa chambre... " En attendant !..." s'écria-t-il enfin, tandis que, d'un grand coup de maillet, il brisait la tirelire de terre où depuis dix ans il économisait un voyage à Rome.

— Non, rien à espérer, rien. Résignez-vous à quitter vos enfants, vos malades, notre église... votre vieux curé, que voulez-vous ? C'est la volonté de Dieu... dit-il un instant après à la sœur.

Si peu éloquent d'ordinaire, le pauvre vieil homme l'était presque, disant ces choses tristes. La gorge serrée, il toussait... il toussait. A bout de souffle, enfin, il tendit son porte-monnaie, crevant de pièces blanches, à la petite sœur.

— Prenez, dit-il, en attendant !

\* \*

— En attendant quoi ? demanda la sœur.

— Je n'en sais rien, dit le curé en s'en allant.

Quand le curé fut parti, sœur Angèle renvoya ses petites et se mit à pleurer. Elle demeurerait, sous sa cornette, la paysanne bien douce, bien pieuse, mais bien ignorante de tout, qu'elle était en prenant le voile, il y a dix ans, chez les sœurs de la " Crèche ".

Avez-vous jamais entendu parler des sœurs de la Crèche ? C'est un pauvre petit ordre montagnard qui fournit d'institutrices congréganistes les hautes vallées de la frontière. Presque toutes sont du pays. Il faut avoir été habitué, comme elles l'ont été dans leurs

familles, à toutes les misères, pour vivre ainsi qu'elles vivent, seulettes et de privations.

— Que deviendrai-je maintenant ? se dit sœur Angèle... maintenant, qu'avec mes enfants et mes malades, on m'arrache le morceau de pain qui me faisait vivre ?

Elle savait qu'elle n'en trouverait pas l'équivalent à la maison-mère. Car, pareilles aux lis des champs et aux oiseaux du ciel, les pauvres petites sœurs ne filent ni ne moissonnent.

Le lendemain de ce jour si triste, sœur Angèle et son assistante, une fille presque idiote, ont "fait leurs paquets", selon l'heureuse expression de monsieur le maire. Elles ont vendu leurs trois poules et leur ruche à une voisine. Elles ont distribué aux petites filles les pommes vertes du pommier. Deux vieilles très pauvres se sont partagé les haricots de la réserve et la piquette qui restait au tonneau. Un voisin, qui s'en va à la ville, faire remettre un fond à sa charrette, leur a offert de déménager leurs matelas et leurs couvertures. Elles y ont ajouté un peu de linge, une chaufferette, un grand Christ en stéarine... c'est tout, car le reste du mobilier est municipal, et l'instituteur vient d'en faire l'inventaire.

Les volets sont mis aux deux petites fenêtres. La clé reste sur la porte. Elles ont, en traversant pour la dernière fois le jardinet, jeté quelques miettes au gros pigeon gris qui leur a roucoulé son adieu. Et, enfin, désolées, elles se sont, à l'aide d'une chaise, hissées sur leurs ruines.

Constance, la jument de l'obligeant voisin, se met en marche. Monsieur le maire s'est caché. Le garde-champêtre a fui dans la montagne. Quelques rideaux se soulèvent quand la charrette passe. La sœur peut voir des yeux s'essuyer. Mais personne n'est dans la rue, sauf deux petites filles qui envoient des baisers.

Abritée sous un parapluie de cretonne, la petite sœur

sanglote, car l'outrage le poursuit. L'instituteur, en effet, bat une marche triomphale contre les vitres du cabaret que frôle l'expulsée, tandis que, debout sur le perron de son bouge, en bras de chemise, chaussé de pantoufles, une casquette de cycliste sur la tête, le satrape du " Progrès " porte à ses lèvres une rasade verte en criant : " Hé ! Hé ! la défroquée... à ton mariage ! "

La nuit était déjà noire lorsque la charrette s'arrêta dans un faubourg de la ville, devant un ancien hôtel dont la façade, comme parfois un vieux visage, gardait encore quelque beauté. Les sœurs de la Crèche recevaient l'aumône de ces ruines d'une châtelaine du voisinage.

Bien qu'il fût 10 heures du soir, personne encore ne dormait dans la maison. Comme les abeilles battues par le vent se hâtent vers leur ruche, les pauvres sœurs expulsées à dix lieues à la ronde regagnaient seules, parfois deux par deux, la maison-mère. C'était pitié de les voir descendre, tantôt d'un âne, tantôt d'un mulet, tantôt d'un char à bœufs... toutes lasses, tristes et tenant à la main leurs pauvres hardes.

Après avoir été, comme ses compagnes, conduite au réfectoire, où une soupe chaude l'avait ranimée, sœur Angèle s'était couchée tout habillée, sur un peu de paille. On n'avait pas de lits pour chacune des arrivantes. Elle dormit mal. A 5 heures elle se levait pour entendre la messe. Comme elle sortait de la chapelle une tourtière lui dit d'aller parler à madame la supérieure. C'était une sainte et digne femme que cette supérieure, mais son abord n'avait rien de maternel ; son visage émacié et jaune, que l'on eût dit enfermé dans un filet de rides, était rendu presque tragique par l'inquiétude et les chagrins du moment.

— Sœur Angèle... il faut bénir la volonté de Dieu, si dure qu'il nous l'impose, dit-elle, en traçant avec son pouce une petite croix sur le front de l'arrivante. Etes-vous prête à tout ?

— Oui, ma mère.

— Mon enfant, les circonstances et notre misère sont telles que je ne puis garder mes filles près de moi. Comme vos sœurs, vous irez donc attendre, dans votre famille, qu'il plaise au bon Dieu de faire luire sur nous des jours moins tristes.

— Mais, je n'ai plus de famille, reprit la petite sœur Angèle... Mon père, ma mère sont morts. Mon frère et sa femme sont partis pour l'Amérique. Notre maison est vendue. Je vous ai apporté pour ma dot les cinq cents francs qui formaient toute ma part d'héritage. Il ne me reste rien, rien, ni personne qui s'intéresse à moi.

La supérieure la regardait sans répondre et plongeait ses yeux d'acier dans les yeux pleins de larmes de la petite sœur.

— Si, ma mère... Maintenant je me souviens. Il me reste quelqu'un : mon parrain, qui est aubergiste à six lieux d'ici. Sa fille a mon âge. Elle était mon amie. Mais, vit-elle encore ? Son père voudrait-il me recevoir ?

— Dès demain, vous irez vous en informer, mon enfant... dit la supérieure, en congédiant la petite sœur Angèle.

Celle-ci, comme elle en avait reçu l'ordre, s'acheminait, le lendemain, vers le village où elle devait trouver sa vie. Son viatique consistait en un morceau de pain et vingt sous. Elle avait, en effet, versé toute l'aumône du curé à l'économe du couvent... La petite sœur allait... allait, haletante, couverte de poussière, lorsqu'un passant en eut pitié et la fit monter sur le haquet chargé de vin, qu'il conduisait — voyez quel singulier hasard — au cabaret où se rendait sœur Angèle. Ils achevèrent leur route ensemble.

Pas n'est besoin de dire la stupeur du parrain quand la filleule lui fit son triste récit. Et pourtant, et pourtant, elle ne pouvait arriver plus à propos... La fille du cabaretier, nouvellement mariée, venait en effet de partir

pour la ville, et la servante qui lui avait succédé n'était au dire du bonhomme, " qu'une pas grand'chose "... Il proposa donc, sans ambages, à la petite sœur de la remplacer.

—... Seulement, ajouta-t-il avec un gros rire... il faudra quitter ton costume de nonne. Tu trouveras là-haut dans la chambre, des nippes pour te changer... Vingt francs par mois, les pourboires et nourrie... Ça va... hein ? Seulement pas de blague !... n'écoute pas les galants. Allons soupe... et va te coucher...

—... Mon Dieu !... Mon Dieu !... que votre volonté soit faite !... criait, pleurait, la tête entre ses mains, la petite sœur, quand une heure plus tard elle se trouva seule dans sa chambrette et que, au-dessous d'elle, les ivrognes firent rage.

En dépit de son horrible fatigue, elle ne put dormir. Et ce fut toute frissonnante de peur et de fièvre qu'elle descendit le lendemain, pour balayer la salle du cabaret. A peine osait-elle toucher à ces verres à demi-pleins, gluants, qui traînaient sur les tables tachées, parmi les soucoupes graisseuses. Une horrible odeur de tabac et d'alcool la prenait à la gorge et lui soulevait le cœur.

En dépit cependant de toutes ces répugnances, elle commençait, la pauvre, à éponger, pour l'amour de Dieu, les mares de vin et de bière, à éponsseter la cendre des pipes, à répandre sur le plancher la sciure de bois accoutumée, lorsqu'un buveur entra, puis un autre.

— Eh ! la fille ! un petit verre !

— Eh ! la fille ! un perroquet !

Elle ne comprenait pas et tremblait de tous ses membres grêles, mal habitués aux ampleurs de sa robe d'emprunt.

—... Drôle de servante !... Hé !... Hé !... d'où sors-tu, belle, avec tes mines de chatte effarée ? dit un grand garçon qui, entré depuis un instant, la regardait effrontément... Allons... Fais ron-ron... ma chatte !...

Sans répondre, la tête lui tournait, elle s'élança, franchit les quatre marches du perron, courant sur la route, fuyant, poursuivie par de gros rires, sans savoir où elle allait...

N-l ne dira combien de temps elle courut ainsi. La nuit la surprit devant un grand bâtiment de ferme. Tenailée par la faim, elle entra. Il y avait là, dans la cour, des hommes, des femmes qui battaient du blé à la machine. La petite sœur offrit ses services pour un morceau de pain. La nuit ne devant pas interrompre le travail, on les accepta... Mais avant que l'aube eût paru, d'immondes propos l'avait de nouveau mise en fuite... De nouveau la petite sœur courait sur le chemin, les yeux hagards, les cheveux en désordre... derrière elle les chiens aboyaient, les gamins lui jetaient des pierres...

Elle courut ainsi jusqu'à ce que, épuisée, elle roula dans un fossé, où deux gendarmes qui passaient la ramassèrent ; après lui avoir donné à boire à leur gourde, ils la conduisirent à l'hospice de leur résidence. La pauvre petite sœur délirait. Elle délire encore, car elle a une fièvre chaude... On craint qu'elle ne devienne folle... MIS COSTA, de l'Académie française.

### AUX PRIERES

Mme Hercule Roberge, née Léocadie Béland, décédée à Saint-Cuthbert.

Mme veuve Joseph Marsolais, décédée à Saint-Alexis.

M. Jean-Baptiste Waddell, décédé à Sainte-Thérèse.

### ORDO DES FIDELES

Dimanche, le 26 avril

Messe du 11e dim. après Pâques, *semi-double* ; mém. des SS. Clet et Marcellin, 3e or. *Concede nos* ; préf. du temps pascal. — I vêpres de Notre-Dame du Bon-Conseil, *doublé majeur* (du 26) ; mém. du 11e dim. et des SS. Clet et Marcellin.